

COMMUNE DE CORSIER

PLAN DES ZONES

ECHELLE 1:5000

NOTE
Ce plan abroge le plan des zones approuvé par le Conseil d'Etat le 29 mars 1968, ainsi que sa modification du 28 février 1969 et le plan d'extension partiel "Le Mur Blanc - La Banderette du 18 juillet 1969".

Approuvé par la Municipalité le 1 juin 1982 Le Syndic: <i>F. Volet</i> Le Secrétaire: <i>B. Perreaud</i>	Soumis à l'enquête publique du 11 juin au 12 juillet 1982 Le Syndic: <i>F. Volet</i> Le Secrétaire: <i>B. Perreaud</i>
Adopté par le Conseil communal le 23 février 1983 Le Président: <i>E. Gavillet</i> Le Secrétaire: <i>Cork</i>	Approuvé par le Conseil d'Etat le - 3 AVR. 1985 L'atteste: <i>F. Volet</i> Le Chancelier: <i>B. Perreaud</i>

- LEGENDE.
- 1 Zone du village
 - 2 Zone d'habitation forte densité
 - 3 Zone d'habitation moyenne densité
 - 4 Zone d'habitation faible densité A
 - 5 Zone d'habitation faible densité B
 - 6 Zone industrielle
 - 7 Zone artisanale
 - 8 Zone de constructions d'utilité publique
 - 9 Zone intermédiaire
 - 10 Zone agricole
 - 11 Zone viticole
 - 12 Zone de verdure
 - Forêts (à titre indicatif)
 - Secteurs de protection des eaux "S"
 - Limite du plan de protection de Lavaux

